



## Litige place de parking

Par **Nadiouda**, le 11/03/2020 à 09:54

Bonjour,

Nous habitons dans une copropriété et nous avons un syndic. Nous avons 2 véhicules mais une place de parking. Jusqu'à présent le 2ème véhicule a été stationné sur une place libre qui appartient à l'entrepreneur (cela fait presque 4 ans qu'on la gare à cette place) mais voilà que certains copropriétaires, qui se sont réunis entre eux d'une façon off, nous envoient un message WhatsApp pour nous sommer de quitter cette place car ils ont décidé, entre eux, que ce sera une place visiteur sans concertation. Sachant que nous avons 2 places handicapées libres qui peuvent aussi servir pour les visiteurs, qu'est ce que vous nous conseillez de faire ? Car en plus il n'y a pas de place pour se garer dans la rue.

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le 11/03/2020 à 11:48

Bonjour,

Seule solution : prendre contact, par écrit, avec le propriétaire de cette place et lui proposer de lui louer cette place, de façon officielle, avec un bail de location, ainsi ces copropriétaires ne pourront strictement rien contre vous et leurs décisions, n'étant pas votées par une Assemblée Générale, n'ont aucune valeur juridique. Le syndic ne pourra rien faire.

Par ailleurs, les places "handicapées" sont réservées aux seules personnes titulaires du macaron européen puisque ce macaron doit être apposé, de façon très visible, sous le pare-

brise avant. L'absence du macaron est verbalisé par une amende de 135 euros (R417-11 du CDR) même sur un parking privé si ledit parking n'est pas fermé par une barrière.

S'il n'existe pas de "places visiteurs" sur votre parking (et c'est mieux ainsi) les visiteurs n'ont qu'à stationner en dehors de la copropriété, c'est tout.

Par **amajuris**, le **11/03/2020** à **14:03**

bonjour,

s'agissant d'une place de stationnement privatif puisque appartenant à un entrepreneur, seul son propriétaire a le droit d'en disposer.

les autres copropriétaires, pas plus que vous n'ont de droit sur cette place de stationnement.

qu'il n'y ai pas assez de place dans la rue n'est pas un argument, il peut exister des places de stationnement à louer ou à acheter à proximité de chez vous.

il était prévisible que d'avoir une place de parking pour 2 véhicules, allait poser problème.

salutations